

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 583

11 avril 2007

SOMMAIRE

Adomex	27949	JEB Consulting & Investment S.A.	27984
Airport Center Luxembourg GmbH	27962	Kilmart Investments Luxembourg S.à r.l.	
Almalux Holding S.à r.l.	27939	27942
Alpha Investimenti Advisory Holding S.A.		Landschaft Properties S.A.	27948
.....	27982	Lightning Ridge S.A.	27962
Aztec (Luxembourg) Scs	27963	LuxCo 13 S.à r.l.	27943
Blue Prince S.A.	27942	Lux Services S.à r.l.	27984
C&A Europe (Luxembourg) Scs	27950	Mare di Gallura S.A.	27964
Callaway Invest S.A.	27982	Marinopoulos Holding S.à.r.l.	27950
Capitel S.A.	27966	Melvin Investments Holding S.A.	27983
Cordius	27970	Novator Telecom Poland II S.à r.l.	27963
Dinofin	27948	OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A.	27978
Edy Holding S.A.	27983	Oracle Real S.A.	27948
Elitherm S.A.	27972	Pan European Real Estate Invest	27949
Espirito Santo Services S.A.	27947	Picabo S.A.	27938
European Markets Investments Holdings		Progress Holding S.A.	27938
S.A.	27982	Saturn Real S.A.	27938
Euro Real Estate Properties 3 S.A.	27966	Sif S.A.	27968
Eurowatt S.C.A.	27970	Société d'Etudes et de Participations Fi-	
Fonsicar Managers S.à r.l.	27962	nancières S.A.	27938
Fonsicar S.C.A., SICAR	27964	Sodeprom-Lux	27962
Graf.Ho S.A.	27947	Soprel Group Enterprises S.A.	27963
Hendrik Holding S.A.	27983	Tourelle Holding S.A.	27939
Holm Trading Holding S.A.	27984	Tourism Investments and Consulting S.A.	
International Brewing Technology S.A. ..	27955	27942
Intersum International S.A.	27966	WPP Luxembourg Beta Sàrl	27974

Picabo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 54.489.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 janvier 2007 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007027120/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Progress Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 35.697.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 janvier 2007 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007027123/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Saturn Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 121.001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 janvier 2007 que

- le nombre des administrateurs de la société a été augmenté de trois à cinq,
- M. John Graeme Paton, administrateur de société, demeurant Avalon, 40, La Ville Des Marettes, St Ouen, Jersey, JE3 2HH, et M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés aux fonctions d'administrateurs; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2007027127/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

SEPAF, Société d'Etudes et de Participations Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 2.867.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 novembre 2006 que M. Fernand Heim, Directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007027131/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Tourelle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.096.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 janvier 2007 que M. Fernand Heim avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007027132/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Almalux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.751.

In the year two thousand and six, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Alexander Visser, company director, born at Ridderkerk (The Netherlands), on May 29, 1973, residing in Maasdam-Akker 1, 2994 BH Barendrecht, The Netherlands,

Here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, itself represented by Doeke van der Molen and Hille-Paul Schut, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of ALMALUX HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 7, 2006, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by twenty-five euros (25.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to twelve thousand five hundred and twenty-five euros (12,525.- EUR) by the issuing of one (1) new share with a par value of twenty-five euros (25.- EUR), having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, Mr Alexander Visser, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to 1 (one) new share and to have it fully paid up by a contribution in kind consisting of 40 (forty) shares in ALEXANDER VISSER BEHEER BV, having its registered office at Gebroken Meeldijk 52, 2991 VD Barendrecht, the Netherlands and having an issued equity of EUR 20,000.- divided into 40 shares having a par value of EUR 500.- each.

Such contribution in an aggregate amount of 2,000,000.- EUR (two million euros) will be allocated as follows:

- (i) Twenty-five euros (25.- EUR) are allocated to the Company's share capital; and
- (ii) One million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five euros (1,999,975.- EUR) are allocated to a share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on November 28, 2006 by the management of ALEXANDER VISSER BEHEER BV, that, as of the date of such certificate:

- Mr Alexander Visser is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up; the shares representing 100% of the issued share capital of ALEXANDER VISSER BEHEER BV;
- Mr Alexander Visser is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on any of the Shares and none of the Shares is subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- according to the laws of The Netherlands and the articles of association of ALEXANDER VISSER BEHEER BV, the shares are freely transferable;
- on November 28, 2006, the Shares are worth at least 2,000,000.- EUR this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of ALEXANDER VISSER BEHEER BV, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five euros (12,525.- EUR) divided into five hundred and one (501) share quotas of twenty-five euros (25.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

Insofar as the Company holds more than 65% of the shares issued by the Company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 which provides for capital duty exemption.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,900.- (two thousand nine hundred euros).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexander Visser, administrateur de société, né à Ridderkerk (Pays-Bas), le 29 mai, 1973, demeurant à Maasdam-Akker 1, 2994 BH Barendrecht, Pays-Bas,

Ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Doeke van der Molen, et Hill-Paul Schut, les deux demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société ALMALUX HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2006, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (12.525,- EUR) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'associé unique, Monsieur Alexander Visser, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire la part sociale nouvelle et la libérer entièrement par un apport en nature consistant en quarante (40) actions de ALEXANDER VISSER BEHEER B.V., avec siège social à Gebroken Meeldijk 52, 2991 VD Barendrecht, Pays-Bas, ayant un capital social de 20.000,- EUR divisé en 40 actions ayant une valeur nominale de 500,- EUR chacune.

Ledit apport d'un montant total de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) sera affecté de la manière suivante:

- (i) Vingt-cinq euros (25,- EUR) sont affectés au capital social de la Société;
- (ii) Un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (1.999.975,- EUR) sont affectés à un compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de ALEXANDER VISSER BEHEER B.V. en date du 28 novembre que:

- Monsieur Alexander Visser est le propriétaire unique des Actions;
- les Actions sont entièrement libérées; les Actions représentent 100% du capital social émis de ALEXANDER VISSER BEHEER B.V.;
- Monsieur Alexander Visser est le seul titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;
- aucune Action n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur une Action et aucune Action n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions lui soit cédé;
- conformément aux lois néerlandaises et aux statuts de ALEXANDER VISSER BEHEER B.V., les Actions sont librement cessibles;
- le 28 novembre 2006, les Actions sont évaluées à 2.000.000,- EUR, cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat et une copie du bilan de ALEXANDER VISSER BEHEER B.V., après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (12.525,- EUR) représenté par cinq cent et une (501) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de plus de 65% des actions d'une société émanant des Etats Membres de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.900,- (deux mille neuf cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Van Der Molen, H.-P. Schut, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2006, vol. 440, fol. 23, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027614/242/142.

(070022429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Tourism Investments and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.340.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 2006 que M. Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de STENHAM Sàrl, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007027135/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Kilmart Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.412.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.182.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 3 janvier 2007

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Eugene McMahon, demeurant au 114, Fosterbrook, Stillorgan Road, Dublin, Irlande, à la fonction de gérant de type B avec effet au 1^{er} décembre 2006.

- De nommer Mme Agnes Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L1415 Luxembourg à la fonction de gérante de type B avec effet au 1^{er} décembre 2006 pour une durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027147/5564/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Blue Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.866.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 décembre 2006 que M. Enrico Kielland résidant au 9/7 Via Cecchi, I-16122 Genes, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007027167/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

LuxCo 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.123.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993,

ici représentée par Mademoiselle Katrin Langner, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 janvier 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 13 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of January.

Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 84.993,

here represented by Ms Katrin Langner, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy under private seal, dated 22 January 2007,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 13 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The subscriber states and acknowledges that each share has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.00).

Resolutions of the sole shareholder. Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period: TMF CORPORATE SERVICES S.A., previously named.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: K. Langner, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 52, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007027543/227/229.

(070021955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Espirito Santo Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 23.930.

—

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 novembre 2006 que M. Antonio Luis Roquette Ricciardi, Banquier, avec adresse professionnelle au 62, Rua De Sao Bernardo, P-1250-142, Lisbonne, Portugal, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007027176/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Graf.Ho S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.802.

—

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 décembre 2006 que M. Riccardo Beltrame, employé, demeurant au 10, Viale Romagna, I-20121 Milan, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007027178/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Landschaft Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 114.870.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 janvier 2007 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007027182/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Oracle Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 122.990.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 décembre 2006 que M. Simon Christopher Young, expert-comptable, demeurant The Oaks, La Rue du Huquet, St Martin JE3 6HU, Jersey, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2007027184/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Dinofin, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.156.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme holding DINOVEST S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 56.924, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme DINOFIN, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.156, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 91 du 26 février 1997. Les statuts ont été modifiés suite à la conversion du capital en Euros, le 24 octobre 2001, extrait publié au Mémorial C numéro 700 du 7 mai 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme DINOFIN, prédésignée, s'élève actuellement à deux cent soixante-douze mille sept cents Euros (EUR 272.700,-), représenté par cent dix (110) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société DINOFIN.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société DINOFIN qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société DINOFIN est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur représentatifs de toutes les 110 actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 53, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027907/231/50.

(070022190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Pan European Real Estate Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 janvier 2007.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

Référence de publication: 2007027286/2724/13.

(070021921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Adomex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.385.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45471 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007027288/211/11.

(070021731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

C&A Europe (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.348.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société C&A EUROPE S.A. en date du 26 octobre 2005, associée commanditée de la société C&A EUROPE (LUXEMBOURG) Scs, que:

Le siège social de la société C&A EUROPE S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, et ceci à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007027290/635/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Marinopoulos Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 282.088.075,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.279.

—
In the year two thousand and six, the eighteenth day of December.Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of MARINOPOULOS HOLDING S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.279 (the Company). The Company has been incorporated on 18 June 2003 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 777 of 24 July 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 9 December 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 735 of 11 April 2006.

There appeared:

1. ALIMOS INVESTMENTS LIMITED, a private company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus, with its registered office at 29A Annis Komninis Street, P.C. 1061 Nicosia, Cyprus, and which is registered with the Department of the Registrar of Companies and Official Receiver, Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Nicosia, under registration number 1663394,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. ZVENSTOUS HOLDINGS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, with its registered office at Egypt street, 12, P.C. 1097, Nicosia, Cyprus, and which is registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver, Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Nicosia under registration number 187491,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing party referred to under item 1. above is the current sole shareholder of the Company and is hereafter referred to as the Sole Shareholder.

The appearing party referred to under item 2. above intervenes to the present Meeting in order to subscribe new shares to be issued by the Company.

The powers of attorney of the appearing parties, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 10,175,828 (ten million one hundred seventy-five thousand eight hundred twenty-eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 254,395,700.- (two hundred fifty four million three hundred ninety-five thousand seven hundred Euros);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 27,692,375.- (twenty-seven million six hundred ninety-two thousand three hundred seventy-five Euros) so as to set the share capital of the Company at EUR 282,088,075.- (two hundred eighty-two million eighty-eight thousand seventy-five Euros) by way of the issue of 1,107,695 (one million one hundred seven thousand six hundred ninety-five) new ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, together with share premium.

3. Intervention, subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 27,692,375.- (twenty-seven million six hundred ninety-two thousand three hundred seventy-five Euros) so as to set the share capital of the Company at EUR 282,088,075.- (two hundred eighty-two million eighty-eight thousand seventy-five Euros) by way of the issue of 1,107,695 (one million one hundred seven thousand six hundred ninety-five) new ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

ZVENSTOUS HOLDINGS LIMITED, above-mentioned, represented as stated above (ZVENSTOUS), hereby intervenes to the present deed and declares to (i) subscribe 1,107,695 (one million one hundred seven thousand six hundred ninety-five) new ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the Zvenstous Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the ZVENSTOUS Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate amount of EUR 27,692,398.- (twenty-seven million six hundred ninety-two thousand three hundred ninety-eight Euros) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 27,692,375.- (twenty-seven million six hundred ninety-two thousand three hundred seventy-five Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of EUR 23.- (twenty-three Euros) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

Valuation of the ZVENSTOUS Assets and Liabilities

The valuation of the contribution in kind of the ZVENSTOUS Assets and Liabilities to the Company is supported by (i) a balance sheet of ZVENSTOUS as at 18 December 2006 and signed for approval by the management of ZVENSTOUS, which shows that the net asset value of the ZVENSTOUS Assets and Liabilities is worth at least EUR 27,692,398.- (twenty-

seven million six hundred ninety-two thousand three hundred ninety-eight Euros) and (ii) a management certificate dated 18 December 2006 issued by the management of ZVENSTOUS, which states in essence that:

«1. the ZVENSTOUS Assets and Liabilities contributed to the Company are shown on the attached balance sheet of ZVENSTOUS as at 18 December 2006;

2. based on generally accepted accounting principles the net worth of the ZVENSTOUS Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 27,692,398.- (twenty-seven million six hundred ninety-two thousand three hundred ninety-eight Euros) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the ZVENSTOUS Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by ZVENSTOUS and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the ZVENSTOUS Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of ZVENSTOUS.»

A copy of the above-mentioned balance sheet and management certificate, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above share capital increase of the Company, as follows:

Name of the shareholder	Number of shares held
ALIMOS INVESTMENTS LIMITED	10,175,828 ordinary shares
ZVENSTOUS HOLDINGS LIMITED	1,107,695 ordinary shares
Total:	11,283,523 ordinary shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 282,088,075.- (two hundred eighty-two million eighty-eight thousand seventy-five Euros) represented by 11,283,523 (eleven million two hundred eighty-three thousand five hundred twenty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Tax exemption

Insofar as the above contribution in kind consist of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union (i.e. the Republic of Cyprus) to another company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500.- (six thousand five hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de MARINOPOULOS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.279 (la Société). La Société a été constituée le 18 juin 2003 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence

à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 777 du 24 juillet 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 9 décembre 2005 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 735 du 11 avril 2006.

Ont comparu:

1. ALIMOS INVESTMENTS LIMITED, une société constituée sous le droit de la République de Chypre, avec siège social au 29A Annis Komninis Street, P.C. 1061 Nicosie, Chypre, et immatriculée auprès du Département du Registre des Sociétés et du Receveur Officiel, Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Nicosie sous le numéro 1663394,

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée; et

2. ZVENSTOUS HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit chypriote, avec siège social au 12 Egypt street, P.C. 1097, Nicosie, Chypre, et immatriculée auprès du Département du Registre des Sociétés et du Receveur Officiel, Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Nicosie sous le numéro 187491,

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La partie comparante à laquelle il est fait référence au point 1. ci-dessus est l'associé unique actuel de la Société et est ci-après désigné comme l'Associé Unique.

La partie comparante à laquelle il est fait référence au point 2. ci-dessus intervient à la présente Assemblée afin de souscrire de nouvelles parts sociales à émettre par la Société.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 10.175.828 (dix millions cent soixante-quinze mille huit cent vingt-huit) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 254.395.700,- (deux cent cinquante quatre million trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cents euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 27.692.375,- (vingt-sept millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quinze euros) de manière à porter le capital social de la Société à EUR 282.088.075,- (deux cent quatre-vingt deux millions quatre-vingt huit mille soixante-quinze euros) par voie d'émission de 1.107.695 (un million cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, accompagnée de prime d'émission.

3. Intervention, souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4, premier paragraphe, des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 27.692.375,- (vingt-sept millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quinze euros) de manière à porter le capital social de la Société à EUR 282.088.07,- (deux cent quatre-vingt-deux millions quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros) par voie d'émission de 1.107.695 (un million cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

ZVENSTOUS HOLDINGS LIMITED, susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus (ZVENSTOUS), intervient au présent acte et déclare (i) souscrire 1.107.695 (un million cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté de ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs de ZVENSTOUS).

L'apport en nature des Actifs et Passifs de ZVENSTOUS à la Société, d'un montant net total de EUR 27.692.398,- (vingt-sept millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros) est à affecter de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 27.692.375,- (vingt-sept millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quinze euros) est à affecter au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde restant d'un montant de EUR 23,- (vingt-trois euros) est à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société.

Evaluation des actifs et passifs de ZVENSTOUS

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs de ZVENSTOUS à la Société est documentée par (i) un bilan de ZVENSTOUS au 18 décembre 2006 et signé pour approbation par le management de ZVENSTOUS, qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs de ZVENSTOUS est au moins égale à EUR 27.692.398,- (vingt-sept millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros) et (ii) un certificat émis le 18 décembre 2006 par le management de ZVENSTOUS, qui énonce en substance que:

«1. les Actifs et Passifs de ZVENSTOUS apportés à la Société sont indiqués sur le bilan intérimaire de ZVENSTOUS au 18 décembre 2006 ci-joint;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs de ZVENSTOUS apportés à la Société telle que figurant au bilan en annexe est évaluée au moins au montant de EUR 27.692.398,- (vingt-sept millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros) et depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. les Actifs et Passifs de ZVENSTOUS apportés à la Société sont librement cessibles par ZVENSTOUS et ne font l'objet d'aucune limitation ou restriction et ne sont grevés d'aucun gage ou autre droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs de ZVENSTOUS apportés à la Société ont été ou seront accomplies par le management de ZVENSTOUS.»

Une copie du bilan et du certificat susmentionnés, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital ci-dessus est comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales détenues
ALIMOS INVESTMENTS LIMITED	10.175.828 parts sociales ordinaires
ZVENSTOUS HOLDINGS LIMITED	<u>1.107.695 parts sociales ordinaires</u>
Total:	11.283.523 parts sociales ordinaires

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1^{er}, des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 282.088.075,- (deux cent quatre-vingt-deux millions quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros) représenté par 11.283.523 (onze millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Exonération fiscale

Etant donné que l'apport en nature ci-dessus consiste en la totalité des actifs et passifs d'une société constituée dans l'Union Européenne (à savoir la République de Chypre) étant apportés à une autre société constituée dans l'Union Eu-

ropéenne (à savoir le Grand-Duché de Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant une exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 6.500,- (six mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2006, vol. 440, fol. 46, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027497/242/273.

(070021467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

International Brewing Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.108.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty seventh day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Manuela Vila Adroher, born on February 14, 1913 in Gerona, Spain, residing at Guisando 21, Madrid, Spain, represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Raphaël Rozanski, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of INTERNATIONAL BREWING TECHNOLOGY S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting, in case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature

in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of May at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
2. The following is appointed director:

Mr Carl Speecke, private employee, born on March 5, 1964 in Kortrijk, Belgium, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

- the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Manuela Vila Adroher, née le 14 février 1913 à Gerona, Espagne, demeurant à Guisando 21, Madrid, Espagne, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre 1^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL BREWING TECHNOLOGY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télex ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. Est nommé administrateur:

- Monsieur Carl Speecke, employé privé, né le 5 mars 1964 à Kortrijk, Belgique, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 540, fol. 58, case 6. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027555/231/346.

(070021855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Fonsicar Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.726.

—
Extrait de la décision du conseil de Gérance prise le 21 septembre 2006

Conformément à l'article 5 des statuts, le conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FONSI CAR MANAGERS S.à.r.l.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027363/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01230. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070021724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Airport Center Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 39.228.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027528/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10918. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Sodeprom-Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 37.942.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027529/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10912. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Lightning Ridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.107.

—
Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007027496/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01967. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070021974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Aztec (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.847.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société AZTEC S.A. en date du 26 octobre 2005, associée commanditée de la société AZTEC (LUXEMBOURG) Scs, que:

Le siège social de la société AZTEC S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, et ceci à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007027292/635/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Novator Telecom Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.272.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 décembre 2006 que:

- Monsieur Alain Lam, Administrateur de sociétés, demeurant 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit, demeurant 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

Ont remis leurs démissions en tant que Gérants de la société à compter de ce 27 décembre 2006 et que celles-ci ont été acceptées.

Et que

- Monsieur Pierre-François Wery, domicilié professionnellement, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.
- Monsieur Jeremy Thompson, domicilié professionnellement, 3rd Floor, Natwest House, Le Truchot, St Peter Port, GY1 1 WD Guernesey.

ont été nommés Gérants à partir de ce 27 décembre 2006 pour une durée de mandat illimitée.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027326/802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Soprel Group Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.795.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 décembre 2006 au siège social de la société que:

1. Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II;
2. La démission de Mademoiselle Cindy Reiners en tant qu'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 1^{er} octobre 2006;

3. La société RIVAFID, SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE S.A. établie à Genève; avenue de Miremont 14 a été nommée en tant que nouvel administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007027353/803/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Fonsicar S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

Extrait de la décision de l'Associé Commandité FONSIKAR MANAGERS S.à.r.l. prise le 21 septembre 2006

Conformément à l'article 4 des statuts, le conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FONSIKAR MANAGERS S.à.r.l.

Associé Commandité

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027359/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Mare di Gallura S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.683.

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARE DI GALLURA S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116.683 (ci-après «la société»), constituée par acte du même notaire, en date du 17 mai 2006 et dont les statuts ont subi une modification par acte du même notaire reçu le 9 août 2006.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter:

1) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que les 600 (six cents) actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

2) Que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée.

3) Que la présente assemblée générale, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approuver le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

2. Approuver l'exposé et le rapport du réviseur d'entreprise nommé par le Conseil d'Administration, prévu à l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

3. Constaté l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

4. Approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C du 13 octobre 2006, numéro 1935.

5.- Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 192.000,- EUR (cent quatre-vingt-douze mille euros), pour le porter de son montant actuel de 192.000,- EUR (cent quatre-vingt-douze mille euros) à 384.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-quatre mille euros), par la création et l'émission de 600 (six cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de 320,- EUR (trois cent vingt euros) chacune, en rémunération de l'apport-fusion de TERRA DI GALLURA S.A.-Souscription.

6.- Modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 384.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-quatre mille euros) divisé en 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de 320,- EUR (trois cent vingt euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'exposé et le rapport du réviseur d'entreprises nommé par le Conseil d'Administration, prévus à l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Ce rapport établi par Monsieur Aniel Gallo, à Luxembourg conclut comme suit:

«En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. La fusion est décrite d'une façon précise et adéquate.

2. Le mode d'évaluation ainsi que le rapport d'échange d'une action de TERRA DI GALLURA S.A. pour une action nouvelle de Mare di Gallura, sont adaptés et raisonnables.

3. Suite à la fusion, MARE DI GALLURA va émettre, à titre d'augmentation de capital, 600 nouvelles actions de valeur nominale 320,- EUR pour porter son capital social de 192.000,- EUR à 384.000,- EUR.»

Ce rapport restera ci-annexé.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales lequel restera déposé au siège de la société qui en assumera la garde.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C du 13 octobre 2006, numéro 1935.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 192.000,- EUR (cent quatre-vingt-douze mille euros), pour le porter de son montant actuel de 192.000,- EUR (cent quatre-vingt-douze mille euros) à 384.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-quatre mille euros), par la création et l'émission de 600 (six cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de 320,- EUR (trois cent vingt euros) chacune, en rémunération de l'apport-fusion de TERRA DI GALLURA S.A.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 600 (six cents) nouvelles actions les quatre actionnaires existants, en proportion du nombre d'actions actuellement détenues par eux.

Intervention - Souscription

Interviennent ensuite aux présentes les souscripteurs, lesquels ont déclaré souscrire les 600 (six cents) nouvelles actions, les libérer intégralement chacun le nombre pour lequel il a été admis, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 192.000,- EUR (cent quatre-vingt-douze mille euros), amenant ainsi le capital social au montant de 384.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-quatre mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à la modification afférente de l'article 5 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 384.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-quatre mille euros) divisé en 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de 320,- EUR (trois cent vingt euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ cinq mille Euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Desso, S. Silvestro, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 23, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027500/211/97.

(070021481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Intersum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 79.748.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

H. Dueholm.

Référence de publication: 2007027530/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00237. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Euro Real Estate Properties 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 93.183.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007027534/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09697. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Capitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.886.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITEL S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

section B sous le numéro 92.886, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 581 du 27 mai 2003, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2004, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 460 du 18 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Monceau, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frederik Rob, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de cent mille euros (100.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération par incorporation de créances par PVP HOLDINGS S.A., les autres actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent mille euros (100.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes:

PVP HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon,

Ici représentée par Monsieur Pascoal Da Silva, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 décembre 2006,

laquelle déclare souscrire les dix mille (10.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de CAPITEL S.A., d'un montant total de EUR 100.000,- (cent mille euros).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par AACO S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 27 décembre 2006,

qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 100.000,-.»

Ledit rapport et ladite procuration resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la société est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) divisé en soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 3.000,- (trois mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Monceau, F. Rob, P. Da Silva, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 55, case 7. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027524/242/81.

(070021492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Sif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 33.903.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIF S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 33.903, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 1990 numéro 427, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prénommé notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 février 2003, numéro 197.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant de EUR 703.120,- aux fins de porter son montant actuel de EUR 1.214.950,- au montant de EUR 1.918.070,- par l'émission de 1.360 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 517,- chacune, intégralement libérées.

2) Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel et souscription par ACTE CO. LIMITED et libération intégrale en espèces des nouvelles actions.

3) Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts.

4) Renouvellement du capital autorisé pour une nouvelle période de 5 ans et adaptation de l'article 5 paragraphe 3 première phrase des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence de sept cent trois mille cent vingt euros (EUR 703.120,-) de manière à le porter de son montant actuel, soit un million deux cent quatorze mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.214.950,-) à un million neuf cent dix-huit mille soixante-dix euros (EUR 1.918.070,-) par l'émission de 1.360 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Renonciation est donnée par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les 1.360 nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

- ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et libérées intégralement par apport en espèces.

Libération

Le montant de sept cent trois mille cent vingt euros (EUR 703.120,-) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 1.918.070,- (un million neuf cent dix-huit mille soixante-dix euros) représenté par 3.710 (trois mille sept cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler le capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans et modifie la première phrase du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 3^{ème} paragraphe. 1^{ère} phrase.** Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 décembre 2011, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 3.799.950,- (trois millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent cinquante euros).»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf mille euros (9.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, G. Tucci, J.-P. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 22, case 1. — Reçu 7.031,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007027617/202/90.

(070022448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.128.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour CORDIUS SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007027933/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01340. - Reçu 78 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Eurowatt S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 48.020.

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Marco de Vecchi, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EUROWATT S.à.r.l. (le «Gérant Commandité»), agissant elle-même en qualité d'associé commandité et gérant unique de la société en commandite par actions EUROWATT S.C.A., ayant son siège social au 16, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.020 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 27 juin 1994, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, numéro 414 du 22 octobre 1994 (la «Société»);

Représenté par Mademoiselle Cécile Burc, avocat, demeurant professionnellement 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant le 27 mai 2004 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 792 en date du 3 août 2004, page 37980.

Un extrait du procès-verbal des décisions prises par le Gérant Commandité en date du 7 décembre 2006, demeurera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. Que le capital souscrit de la Société est fixé à six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR) représenté par six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

2. Qu'aux termes de l'article 5.4 des statuts, la Société a un capital autorisé fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

3. Que le Gérant Commandité est autorisé et mandaté à rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période de cinq ans débutant à la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 juillet 2003 et expirant le 15 juillet 2008, décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4. Que l'augmentation du capital de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 5.4 des Statuts, en tenant compte que:

«Le gérant est autorisé et mandaté à:

réaliser ces augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émissions d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par conversion d'obligations ordinaires ou convertibles, ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves au capital;

fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives.

Le gérant en accord avec le Conseil de Surveillance est autorisé à et mandaté à:

fixer le prix d'émission, les conditions et les modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires à des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2003 au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dûment constatée dans les formes légales, l'article 5.1. se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; ces modifications seront constatées dans la forme authentique par le gérant ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

5. Que dans sa réunion du 7 décembre 2006, le Gérant Commandité a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR) à six millions cinq cent soixante-dix mille euros (6.570.000,- EUR).

6. Que cette augmentation de capital de la Société est réalisée par la création de soixante-dix (70) actions nouvelles (les «Actions Nouvelles») d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

7. Que toujours conformément aux pouvoirs conférés au Gérant Commandité aux termes de l'article 5.4 des Statuts, celui-ci, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription de certains actionnaires actuels, a, en outre, décidé d'accepter la souscription des Actions Nouvelles, moyennant paiement d'une prime d'émission de mille deux cents euros (1.200,- EUR) par action, par M. Dominique Darne, demeurant 10, rue Meslay, 75003 Paris, France, (le «Souscripteur»), à qui cette augmentation de capital de la Société est réservée.

8. Qu'en conséquence, chaque Action Nouvelle est souscrite par le Souscripteur pour sa valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) assortie d'une prime d'émission de mille deux cents euros (1.200,- EUR) par Action Nouvelle, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

9. Que les Nouvelles Actions et la prime d'émission y relative, soit pour un montant total de cent cinquante-quatre mille euros (154.000,- EUR) ont été libérées pour partie par le Souscripteur au moyen d'un apport en nature consistant en sept cent trois (703) des deux mille une (2.001) actions détenues par le Souscripteur dans la société de droit français D2 FINANCE S.A.S. (les «Actions Apportées») ayant son siège social au 5, avenue de l'Opéra, F-75001 Paris (D2 FINANCE).

10. Que les Actions Apportées ont été évaluées au montant total de Cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-un euros et dix-huit cents (153.981,18 EUR) aux termes d'un rapport établi le 9 janvier 2006 par M. Dan Arendt, réviseur d'entreprise au sein de la société DELOITTE S.A. qui, après avoir été signé ne varietur par le mandataire spécial et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci, et conclut comme suit:

«Sur base des travaux effectués tels que décrits ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 70 actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- à émettre en contrepartie, avec une prime d'émission de EUR 1.200,- par action soit EUR 84.000,-. Le montant résiduel de EUR 18,82 sera déduit de la dette de la Société due par ailleurs à M. Dominique Darne.»

11. Que le solde du prix de souscription des Actions Nouvelles, soit la somme de dix-huit et quatre-vingt-deux cents (18,82 EUR) est payée par compensation sur le prix d'acquisition par la Société des mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1.298) actions restant la propriété du Souscripteur dans la société D2 FINANCE, de sorte que les Actions Nouvelles sont intégralement libérées.

12. Que le Gérant Commandité a également décidé de faire acter cette augmentation de capital de la Société par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à l'un des co-gérants du Gérant Commandité d'enregistrer l'émission, la souscription et la libération des Actions Nouvelles, de représenter le Gérant Commandité devant ledit notaire à cette fin, de présenter la documentation y relative, d'inscrire au registre des actions de la Société, de demander en conséquence la modification de l'article 5.1 des Statuts et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en œuvre de ce qui précède.

13. Que suite à la réalisation de cette augmentation, l'article 5.1 des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit est fixé à six millions cinq cent soixante-dix mille euros (6.570.000,- EUR) consistant en six mille cinq cent soixante-neuf (6.569) actions de commanditaire et une (1) action de commandité.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (3.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Burc, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 56, case 1. — Reçu 1.540 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007027613/202/103.

(070022427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Elitherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.512.

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELITHERM S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.512, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 957 du 16 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Kevin Schmidt, gérant, demeurant à F-57950 Montigny-Lès-Metz, 5, place Joseph Schaff.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle Langlois, employée privée, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Stéphane Brisoux, gérant de société, demeurant à F-54000 Nancy, 21, rue Christian Moench.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du nombre d'actions et de la valeur nominale des actions en remplaçant les mille (1.000) actions d'une valeur de quatre-vingt (80,-) Euros chacune par huit mille (8.000) actions d'une valeur de dix (10,-) Euros chacune.

2. Constat de libération intégrale du capital social.

3. Augmentation du capital social à concurrence de 70.000,- EUR par apport des parts sociales de la société française TECHNO-THERM S.à r.l., pour le passer de son montant actuel de 80.000,- EUR à 150.000,- EUR par l'émission de 7.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et souscription par deux nouveaux actionnaires.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. Remplacement et nomination au sein du Conseil d'administration.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions d'une valeur de quatre-vingt (80,-) Euros chacune en huit mille (8.000) actions d'une valeur de dix (10,-) Euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) et libérées initialement à hauteur de 25%.

Les nouvelles actions sont réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs droits dans le capital.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'intégralité du capital social a été libérée.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix mille Euros (70.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille Euros (80.000,- EUR) à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR), par la création de sept mille (7.000) nouvelles actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Souscription

Sont intervenus,

Monsieur Kevin Schmidt, prénommé,

et Monsieur Stéphane Brisoux, prénommé,

Lesquels comparants, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société ELITHERM S.A. ont déclaré souscrire aux 7.000 actions nouvelles, comme suit:

	Actions
1. Monsieur Kevin Schmidt, six mille trois cents	6.300
2. Monsieur Stéphane Brisoux, sept cents	700
Total: sept mille	7.000

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par Monsieur Kevin Schmidt, prénommé et Monsieur Stéphane Brisoux, prénommé.

Libération

1.- Monsieur Kevin Schmidt, préqualifié, a libéré intégralement la souscription des 6.300 actions nouvelles, au moyen d'un apport autre qu'en numéraire consistant en neuf mille (9.000) parts, numérotées de 1 à 9.000, représentant 90% du capital social de la société TECHNO-TERM, société à responsabilité limitée au capital de 100.000,- Euros, avec siège social à F-57950 Montigny-Les-Metz, 5, place Joseph Schaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 440 279 313, pour une valeur globale de soixante-trois mille euros (63.000,- EUR).

2.- Monsieur Stéphane Brisoux, préqualifié, a libéré intégralement la souscription des 6.300 actions nouvelles, au moyen d'un apport autre qu'en numéraire consistant en mille (1.000) parts, numérotées de 9001 à 10.000, représentant 10% du capital social de la société TECHNO-TERM, société à responsabilité limitée au capital de 100.000,- Euros, avec siège social à F-57950 Montigny-Les-Metz, 5, place Joseph Schaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 440 279 313, pour une valeur globale de sept mille euros (7.000,- EUR).

La consistance et la valeur de ces apports sont certifiées exactes par un rapport de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, établi en date du 5 janvier 2006, dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Les souscripteurs, préqualifiés, attestent expressément par la présente au notaire soussigné qu'ils sont propriétaires des actions apportées de la société TECHNO-TERM S.à r.l., précitée.

Par ailleurs, les souscripteurs, préqualifiés, déclarent au notaire soussigné que les actions apportées de la société TECHNO-TERM S.à r.l. sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'il n'existe dans leur chef aucun obstacle ni interdiction de céder qui pourraient entraver l'apport des actions à la société anonyme ELITHERM S.A.

Les comparants déclarent que les actions apportées à la Société représentent 100% du capital de TECHNO-TERM S.à r.l., précitée

Il en résulte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux se trouvent remplies.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR), divisé en quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Messieurs Patrick Hosti et Christophe Masuccio de leur poste d'administrateur.

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs à cinq et décide de nommer comme nouveaux administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Kevin Schmidt, gérant de société, né le 26 février 1976 à Metz (France), demeurant à F-57950 Montigny-Les-Metz, 5, place Joseph Schaff.

- Monsieur Stéphane Brisoux, gérant de société, né le 1^{er} janvier 1979 à Thionville (France), demeurant à F-54000 Nancy, 21, rue Christian Moench.

- Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;

- La société anonyme AELSION INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, RC Luxembourg B 68.040, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Angelo Zito, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Declaration

Les actionnaires déclarent expressément donner effet aux résolutions qui précèdent au 29 décembre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président, prononce la clôture de l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: K. Schmidt, C. Langlois, S. Brisoux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 35, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007027634/202/137.

(070022449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

WPP Luxembourg Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.191.569.100,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

In the year two thousand and six, the twenty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP LUXEMBOURG BETA S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 (the Company). The Company was incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 421 of 8 June 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 October 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

(1) WPP LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 (WPP Luxembourg),

owner of 113,139,472 shares of the Company, hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(2) WPP 2356 LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of the United Kingdom with registered office at 27 Farm Street, London, W1J 5RL, UK,

owner of 30,651,431 shares of the Company, hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 143,790,903 shares having a nominal value of USD 30.- each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Amendment of article 5 paragraph 3 of the articles of association of the Company, so that introduce the possibility for the Company to acquire and dispose of shares in its own capital.

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 122,157,990.- (one hundred twenty-two million one hundred fifty-seven thousand nine hundred ninety Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 4,313,727,090.- (four billion three hundred and thirteen million seven hundred and twenty-seven thousand ninety Dollars of the United States of America) to USD 4,191,569,100.- (four billion one hundred ninety-one million five hundred sixty-nine thousand one hundred Dollars of the United States of America) by way of redemption and cancellation of 4,071,933 (four million seventy-one thousand nine hundred thirty-three) shares of the Company currently held by WPP LUXEMBOURG S.à r.l., with a payment to WPP LUXEMBOURG S.à r.l. in an aggregate amount of USD 122,158,000.- (one hundred twenty-two million one hundred fifty-eight thousand Dollars of the United States of America) to be left outstanding as an intercompany loan owed by the Company to WPP LUXEMBOURG S.à r.l.

4. Subsequent amendment of article 4, first paragraph of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital specified under item 3. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item 3. above and to see to any formalities in connection therewith.

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 5 paragraph 3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Third resolution

The Meeting resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of USD 122,157,990.- (one hundred twenty-two million one hundred fifty-seven thousand nine hundred ninety Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 4,313,727,090.- (four billion three hundred and thirteen million seven hundred and twenty-seven thousand ninety Dollars of the United States of America) to USD 4,191,569,100.- (four billion one hundred ninety-one million five hundred sixty-nine thousand one hundred Dollars of the United States of America) by way of redemption and cancellation of 4,071,933 (four million seventy-one thousand nine hundred thirty-three) shares of the Company currently held by WPP LUXEM-

BOURG S.à r.l., with a payment to WPP LUXEMBOURG S.à r.l. in an aggregate amount of USD 122,158,000.- (one hundred twenty-two million one hundred fifty-eight thousand Dollars of the United States of America) (of which an amount of USD 10.- (ten Dollars of the United States of America) is to be paid out of the share premium reserve of the Company) to be left outstanding as an intercompany loan owed by the Company to WPP LUXEMBOURG S.à r.l.

The Meeting furthermore acknowledges that WPP 2356 LIMITED, prenamed, hereby explicitly declare that it waives its right, if any, to participate in the aforementioned share capital reduction and that it explicitly agrees that the proceeds of such share capital reduction will be paid to WPP LUXEMBOURG S.à r.l. only.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

	shares
WPP LUXEMBOURG S.à r.l.	109,067,539
WPP 2356 LIMITED	<u>30,651,431</u>
Total:	139,718,970

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 4, first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 4,191,569,100.- (four billion one hundred ninety-one million five hundred sixty-nine thousand one hundred Dollars of the United States of America) represented by 139,718,970 (one hundred thirty-nine million seven hundred eighteen thousand nine hundred seventy) shares having a nominal value of USD 30.- (thirty Dollars of the United States of America) per share.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP LUXEMBOURG BETA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 2000 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 421 du 8 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 30 Octobre 2006 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

(1) WPP LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213,

détentriche de 113.139.472 parts sociales de la Société, ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) WPP 2356 LIMITED, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 27, Farm Street, Londres W1J 5RL, Royaume-Uni,

détentrices de 30.651.431 parts sociales de la Société, ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 143.790.903 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 30,- chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin d'introduire la possibilité pour la Société d'acquiescer et de disposer des parts sociales dans son propre capital.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 122.157.990,- (cent vingt-deux millions cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 4.313.727.090,- (quatre milliards trois cent treize millions sept cent vingt-sept mille quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 4.191.569.100,- (quatre milliards cent quatre-vingt-onze millions cinq cent soixante-neuf mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de rachat et d'annulation de 4.071.933 (quatre millions soixante et onze mille neuf cent trente-trois) parts sociales de la Société actuellement détenues par WPP LUXEMBOURG S.à r.l., avec un paiement à WPP LUXEMBOURG S.à r.l. d'un montant global de USD 122.158.000,- (cent vingt-deux millions cent cinquante-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) laissé sous forme d'un prêt inter sociétés dû par la Société à WPP LUXEMBOURG S.à r.l.

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point 3. ci-dessus.

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales dans son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de USD 122.157.990,- (cent vingt-deux millions cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 4.313.727.090,- (quatre milliards trois cent treize millions sept cent vingt-sept mille quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 4.191.569.100,- (quatre milliards cent quatre-vingt-onze millions cinq cent soixante-neuf mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de rachat et d'annulation de 4.071.933 (quatre millions soixante et onze mille neuf cent trente-trois) parts sociales de la Société actuellement détenues par WPP LUXEMBOURG S.à r.l., avec un paiement à WPP LUXEMBOURG S.à r.l. d'un montant global de USD 122.158.000,- (cent vingt-deux millions cent cinquante-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (duquel un montant de USD 10,- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) doit être payé à partir de la réserve de prime d'émission) laissé sous forme d'un prêt inter sociétés dû par la Société à WPP LUXEMBOURG S.à r.l.

L'Assemblée par ailleurs constate que WPP 2356 LIMITED, susmentionnée, déclare explicitement renoncer à son droit éventuel de participer à la réduction de capital décrite ci-dessus et qu'elle approuve explicitement que le montant de cette réduction de capital soit payé à WPP LUXEMBOURG S.à r.l. seulement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à la réduction de capital ci-dessus, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

	parts sociales
WPP LUXEMBOURG S.à r.l.	109.067.539
WPP 2356 LIMITED	30.651.431
Total:	139.718.970

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 4.191.569.100,- (quatre milliards cent quatre-vingt-onze millions cinq cent soixante-neuf mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 139.718.970 (cent trente-neuf millions sept cent dix-huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 54, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027523/242/217.

(070021493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 113.115.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Figen Eren, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the sole general partner and manager (the Managing Shareholder) of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., a société en commandite par actions organised under the law of Luxembourg, with registered office at 15, rue Louvigny in L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.115 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Managing Shareholder of the Company on December 20, 2006 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Managing Shareholder pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on May 16, 2006, number 959 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, predefined, on July 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 22, 2006, number 1777.

2. Article 5 of the Articles reads in its relevant parts as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,521,656.25 (one million five hundred twenty-one thousand six hundred fifty-six euros and twenty-five cents) consisting of one (1) participating management share with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) held by the Managing Shareholder (the Management Share) and of 1,217,324 (one million two hundred seventeen thousand three hundred twenty-four) ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each held by the Limited Partners (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share, together with the Management Share, the Shares), fully paid up.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at EUR 200,000,000.- (two hundred million euros) and the Managing Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of 158,782,675 (one hundred fifty-eight million seven hundred eighty-two thousand six hundred and seventy-five) Ordinary Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) and an aggregate par value of EUR 198,478,343.75 (one hundred ninety-eight million four hundred seventy-eight thousand three hundred forty-three euros and seventy-five cents).

5.3 The Managing Shareholder is authorised for a period of 5 (five) years starting on the date of publication of the incorporation deed of the Company:

(i) to increase the share capital of the Company, on one or more occasions within the limit of the authorised share capital, by the issue of Ordinary Shares of the Company, each with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents);

(ii) to determine, the time and place of the issue of such Ordinary Shares;

(iii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Ordinary Shares; and

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase and to amend Article 5 of the Articles of Association and the register of Shareholders of the Company accordingly.»

3. The Managing Shareholder resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,370.- (fifteen thousand three hundred and seventy), so as to bring the share capital of the Company from its amount of EUR 1,521,656.25 (one million five hundred twenty-one thousand six hundred fifty-six euros and twenty-five cents) represented by 1,217,324 (one million two hundred seventeen thousand three hundred twenty-four) ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each and 1 Management Share, having a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each to the amount of EUR 1,537,026.25 (one million five hundred and thirty-seven thousand twenty-six euros twenty-five cents), by way of the creation and issue of 12,296 (twelve thousand two hundred and ninety-six) new ordinary shares of the Company with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each and a subscription price of EUR 10.- (ten euros) each, having the same rights and obligations as the already existing ordinary shares of the Company (the New Shares) to Mr Brian Buchan having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (the Subscriber),

(b) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 5.3 of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares, and approve and accept the subscription of the 12,296 (twelve thousand two hundred and ninety-six) New Shares by the Subscriber, and

(c) appoint and empower any lawyer of Loyens Winandy, (i) to represent the Managing Shareholder of the Company before a Luxembourg notary public in order to record the above share capital increase and to amend Article 5 of the Articles, (ii) to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and (iii) to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscriber, the aggregate amount of EUR 122,960.- (one hundred and twenty-two thousand nine hundred and sixty euros) was received by the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contribution in cash so made in an aggregate amount of EUR 122,960.- (one hundred and twenty-two thousand nine hundred and sixty euros) to the Company was allocated as follows:

(i) the amount of EUR 15,370.- (fifteen thousand three hundred and seventy euros) to the nominal share capital of the Company, and

(ii) an amount of EUR 107,590.- (one hundred and seven thousand five hundred and ninety euros) to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, articles 5.1 and 5.2 of the Articles are amended so that they shall read as follows:

«5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,537,026.25 (one million five hundred thirty-seven thousand twenty-six euros and twenty-five cents) consisting of one (1) participating management share with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) held by the Managing Shareholder (the Management Share) and of 1,229,620 (one million two hundred twenty-nine thousand six hundred twenty) ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each held by the Limited Partners (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share, together with the Management Share, the Shares), fully paid up.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at EUR 200,000,000.- (two hundred million euros) and the Managing Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of 158,770,379 (one hundred fifty-eight million seven hundred seventy thousand three hundred seventy-nine) Ordinary Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each and an aggregate par value of EUR 198,462,973.75 (one hundred ninety-eight million four hundred sixty-two thousand nine hundred seventy-three euros and seventy-five cents).»

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 3,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Figen Eren, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de l'associé commandité et gérant (l'Associé commandité) de OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.115 (ci-après la Société),

conformément aux décisions prises par l'Associé commandité de la Société en date du 20 décembre 2006 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal desdites Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, représentant l'Associé commandité conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 959 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de Maître André Schwachtgen, préqualifié, du 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 22 septembre 2006, numéro 1777.

2. L'Article 5 des Statuts dans les parties concernées a la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.521.656,25 (un million cinq cent vingt et un mille six cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents) représenté par une (1) action de participation à la gestion (de commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) détenue par l'Actionnaire commandité (l'Action de commandité) et de 1.217.324 (un million deux cent dix-sept mille trois cent vingt-quatre) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune détenues par les actionnaires commanditaires (les Actions Ordinaires et individuellement, une Action Ordinaire, avec l'Action de commandité, les Actions, entièrement libérées.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 200.000.000.- (deux cents millions d'euros) et l'Associé commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de 158,782,675 (cent cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-quinze) Actions Ordinaires, d'une valeur no-

minale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) et d'une valeur nominale totale de EUR 198.478.343,75 (cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille trois cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents).

5.3 L'Associé commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans commençant à la date de publication de l'acte constitutif de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs occasions, dans le cadre du capital autorisé, par l'émission d'Actions Ordinaires de la Société, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents);

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions Ordinaires;

(iii) renoncer ou limiter les droits de souscription préférentielle des Actionnaires dans le respect de cette ou ces émissions d'Actions Ordinaires;

5.1 (iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital sans exception, et de modifier l'article 5 des Statuts et, par conséquent, le registre des Actionnaires de la Société.»

3. L'Associé commandité a décidé, conformément aux Résolutions, entre autres:

(a) d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant de EUR 15.370,- (quinze mille trois cent soixante-dix euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant de EUR 1.521.656,25 (un million cinq cent vingt et un mille six cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents) représenté par 1.217.324 (un million deux cent dix-sept mille trois cent vingt-quatre) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et de 1 Action de Commandité, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune, à un montant de EUR 1.537.026,25 (un million cinq cent trente-sept mille vingt-six euros vingt-cinq centimes), par la création et l'émission 12.296 (douze mille deux cent quatre-vingt-seize) nouvelles Actions Ordinaires de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune et d'un prix de souscription de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires de la Société déjà existantes (les Nouvelles Actions) à M. Brian Buchan qui a souscrit et entièrement libéré les Nouvelles Actions comme il est décrit dans les Résolutions (le Souscripteur),

(b) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et à l'article 5.3 des Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et approuve et accepte la souscription des 12.296 (douze mille deux cent quatre-vingt-seize) Nouvelles Actions par le Souscripteur et

(c) de nommer et de donner pouvoir à tout avocat de Loyens Winandy afin de (i) représenter l'Associé commandité devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée et de modifier l'Article 5.1 des Statuts, (ii) modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et (iii) procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Actions dans le registre des Actions de la Société.

4. Les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèces par le Souscripteur, la somme totale de EUR 122.960,- (cent vingt-deux mille neuf cent soixante euros) a été versée à la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant.

5. L'apport en numéraire d'un montant total de EUR 122.960,- (cent vingt-deux mille neuf cent soixante euros) versé à la Société a été alloué comme suit:

(i) le montant de EUR 15.370,- (quinze mille trois cent soixante-dix euros) au compte capital social de la Société, et

(ii) le montant de EUR 107.590,- (cent sept mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) au compte prime d'émission de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, les articles 5.1 et 5.2 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.537.026,25 (un million cinq cent trente-sept mille vingt-six euros et vingt-cinq cents) représenté par une (1) action de participation à la gestion (de commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) détenue par l'Actionnaire commandité (l'Action de commandité) et de 1.229.620 (un million deux cent vingt-neuf mille six cent vingt) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune détenues par les actionnaires commanditaires (les Actions Ordinaires et individuellement, une Action Ordinaire, avec l'Action de commandité, les Actions), entièrement libérées.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 200.000.000,- (deux cents millions d'euros) et l'Associé commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de 158.770.379 (cent cinquante-huit millions sept cent soixante-dix mille trois cent soixante-dix-neuf) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et d'une valeur nominale totale de EUR 198.462.973,75 (cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent soixante-deux mille neuf cent soixante-treize euros et soixante-quinze cents).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 3.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Eren, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 55, case 8. — Reçu 1.229,60 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027522/242/199.

(070021737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Alpha Investimenti Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.022.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour ALPHA INVESTIMENTI ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007027934/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01341. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

European Markets Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.012.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007027936/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Callaway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 22 janvier 2007

L'assemblée générale a unanimement pris les résolutions suivantes:

- Transfert du siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Acceptation des démissions des administrateurs actuels, Monsieur Gérard Birchen, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.;
- Acceptation de la démission du commissaire au comptes, COMCOLUX S.à r.l.;

- Acceptation de la nomination de trois nouveaux administrateurs:

Madame Ingrid Hoolants, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

Monsieur Marc Schintgen, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

La société KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012;

- Acceptation de la nomination de la société ALPHA EXPERT S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Ces résolutions prennent effet au 1^{er} janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027351/777/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Melvin Investments Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.807.

En ma qualité d'agent domiciliataire de la société MELVIN INVESTMENTS HOLDING S.A., j'ai le regret de vous informer de la dénonciation du siège social de la société au 142-144, rue Albert Unden à L-2652 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, mardi 6 février 2007.

B. Pochon.

Référence de publication: 2007027345/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Edy Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.795.

En ma qualité d'agent domiciliataire de la société EDY HOLDING S.A., j'ai le regret de vous informer de la dénonciation du siège social de la société au 142-144, rue Albert Unden à L-2652 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, mardi 6 février 2007.

B. Pochon.

Référence de publication: 2007027348/4333/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Hendrik Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.236.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 4 décembre 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour HENDRIK HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007027937/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05292. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070022165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Holm Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.322.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 juillet 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour HOLM TRADING HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007027939/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05296. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070022167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

JEB Consulting & Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 103.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007027938/1729/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01908. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070021978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Lux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 23, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 87.808.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

C. Dogat.

Référence de publication: 2007027302/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07724. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.
